



Bruxelles : 126, b°12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N°: 23/0505 09/02
Date du Contrôle: 09/05/2005
Propriétaire Nom-Prénom: Chevalier Alain
Adresse: rue de la Chapelle Valli, 31 / Henri 4841
Personne responsable de l'exécution du travail
Nom-Prénom: Chevalier Alain
N°CIIdent: F2B 284 368
Adresse de l'installation: rue de la Valli, 31 4841 Henri Chapellet

TYPE DE CONTROLE :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension effectué sur base des prescriptions du RGIE.
B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - AR du 01-07-1992

TYPE D'INSTALLATION :

(Unité d'habitation (Autres communes) (A dres) Art.86
Distributeur: A.L.E. Raccordement suivant câblage tableau: Tension: 3N400 V.
Alimentation tableau principal: 4 X 10 mm² Protection raccordement: 25 A.
Colonne d'alimentation: 4 X 16 mm² Interr-Sect.Général: DIFF 63 A.
Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 23 Ri = 5 Ohm RITOT = 10 MOhm
Type prise de terre: boucle

Table with 13 columns: Différentiel, In en A, Icc en kA, Is en A, Circuits protégés, In en A, Icc en kA, Is en A, Circuits protégés, In en A, Icc en kA, Is en A, Circuits protégés. Handwritten values include 63, 3, 0,3, TOUS, 40, 3, 0,3, 3.

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Table with 6 columns: Circuits, Protections, Sections, Circuits, Protections, Sections. Handwritten entries include 1 IV, DISJ 20A, 4², 3 II, DISJ 20A, 2,5².

INFRACTIONS : d'écart.

NOTES :

- Le différentiel général est plombé / a été plombé / n'est pas plombé. Les schémas ont été signés / n'ont pas été signés.

CONCLUSION :

L'installation est conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite: 2030
a - L'installation est conforme, toutefois il y a lieu de donner suite aux remarques citées.
b - L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
c - L'organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : afin de vérifier l'élimination des manquements constatés.
d - En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'Administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

Inspecteur (Nom+signature) D. MALARA
Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature) Alain Chevalier